



AVIS DE CONCOURS

pour
l'accès au Cycle Supérieur
de formation des Aménagistes - Urbanistes
 -Année universitaire 2017 – 2018

L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) organise le concours d'accès au cycle Supérieure de Formation des Aménagistes-Urbanistes (Mastère spécialisé), au titre de l'année universitaire 2017-2018. Ce concours se déroulera en Trois étapes :

1^{ère} étape : DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine.
- Avoir au maximum **28 ans** à la date du concours ;
- Avoir un des diplômes cités ci-après:
 - ✓ *Une Licence en Aménagement et/ou Urbanisme obtenue après trois années d'études continues dans la même filière;*
 - ✓ *Une licence fondamentale obtenue après trois années d'études continues dans la même filière en Droit, en Economie, en Sciences de la vie et de la Terre, en Sociologie, en Histoire ou en Géographie;*
 - ✓ *Ou tout diplôme reconnu équivalent à l'un des diplômes cités ci-dessus.*

MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- Les candidats sont appelés à **déposer** directement leur dossier de candidature auprès de la Direction des Etudes relevant de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme ou à **l'envoyer** par poste à **l'adresse suivante** : **Av. Allal El Fassi Madinat Al Irfane – B.P : 6215- Rabat-Instituts; Rabat)** et ce, **du lundi 11 septembre au jeudi 21 septembre 2017 à 16h**, délai de rigueur.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dossier de candidature doit comporter: ***une demande manuscrite – un Curriculum Vitae du candidat -une copie certifiée conforme du diplôme (licence) – une copie certifiée conforme des relevés des notes de S5 et S6 – une copie du mémoire ou du projet de fin d'études et une copie de la carte d'identité nationale.***
- **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération pour la présélection.**

2^{ème} étape : PRESELECTION

- 1- *La présélection se fera sur la base de la moyenne générale obtenue en S5 et en S6, ainsi que sur la base du thème du mémoire ou du projet de fin d'étude qui porte obligatoirement sur un sujet en relation avec le domaine de l'aménagement et / ou de l'urbanisme.*
- 2- **Les 500 premiers candidats (au maximum)** sélectionnés sur la base des critères mentionnés ci-dessus, classés par ordre de mérite, seront admis à passer l'épreuve écrite.

L'affichage des résultats de la présélection aura lieu **jeudi 28 septembre 2017** dans les locaux de l'INAU et sur le site web: www.inau.ac.ma. Cet affichage tient lieu de convocation pour les candidats retenus par la présélection pour passer l'épreuve écrite. La convocation disponible sur le site doit être imprimée en vue de la présenter le jour de cette épreuve ainsi que la C.I.N et **l'autorisation de participer au concours et de poursuivre les études en cas de réussite** pour les fonctionnaires, délivrée par le Ministère de tutelle ou l'organisme employeur.

3^{ème} étape : EPREUVES ECRITE ET ORALE

Cette phase comprendra:

- **Une épreuve écrite:** Elle aura lieu **dimanche 01 octobre 2017 à 8h du matin** à la Faculté des Sciences–Annexe II, Souissi - Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Rabat et sera composée d'une :
 - ✓ *dissertation d'une durée de 02 heures.*
 - ✓ *analyse et commentaire de données statistiques et/ou de cartes et/ou de graphiques d'une durée de : 01 h 30mn.*

A l'issue de l'épreuve écrite, 90 candidats seront retenus pour passer l'épreuve orale.

Les résultats de l'épreuve écrite seront affichés **vendredi 06 octobre 2017** dans les locaux de l'INAU et sur le site: www.inau.ac.ma. Cet affichage tient lieu de convocation pour les candidats retenus pour passer l'épreuve orale.

- **Une épreuve orale:** Les candidats retenus après l'épreuve écrite, classés par ordre de mérite, seront convoqués pour passer l'épreuve orale **lundi 09 et mardi 10 octobre 2017 à 08h30** à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme / Adresse : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Rabat-Instituts- Rabat.

Les candidats doivent être munis de leur Carte d'Identité Nationale.

RESULTAS DEFINITIFS

Les résultats définitifs du concours seront affichés **mercredi 11 octobre 2017**, dans les locaux de l'INAU et sur son site web: www.inau.ac.ma.

**Pour plus de renseignements, contacter la Direction des Etudes de l'INAU en composant les numéros suivants:
05 37 77 17 02 / 05 37 68 69 91.**